

*Questions orales*

Le ministre du Développement des ressources humaines a dit que son plan d'action serait axé sur la pauvreté chez les enfants. Le ministre des Finances peut-il expliquer comment le gouvernement peut sortir les gens de la pauvreté alors qu'il hypothèque notre avenir en faisant grimper le déficit à 1 500 \$ pour chaque homme, femme et enfant dans notre pays?

Votre déficit actif ne règle pas le problème de la pauvreté, il ne fait que l'aggraver.

**Le Président:** Je sais que ce n'est qu'un oubli, mais je prierais les députés de s'adresser à la présidence.

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)):** Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que l'important déficit avec lequel nous sommes aux prises constitue un problème. Notre pays est très endetté, et il est certain que nous devons prendre des mesures pour corriger la situation. C'est ce que nous avons fait dans le dernier budget, qui était la première étape, et c'est ce que nous comptons faire dans le prochain budget, qui sera la deuxième étape.

Le député d'en face soulève la question de la pauvreté chez les enfants. C'est étrange que cela vienne d'un réformiste, car ce parti est prêt à reconnaître, comme nous, l'extrême gravité des problèmes financiers, mais n'a jamais reconnu l'extrême gravité des problèmes humains que nous avons l'intention de corriger.

\* \* \*

[Français]

**LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE**

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot):** Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au Téléjournal, le 1<sup>er</sup> octobre 1993, le premier ministre promettait de ne pas augmenter les taxes durant les deux premières années d'un gouvernement libéral. De son côté, le ministre des Finances déclarait hier qu'il ne faut pas écarter des possibilités et des suggestions dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, y compris celle de taxer les REER.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comment le ministre des Finances peut-il se garder des portes ouvertes pour taxer les REER, alors que le premier ministre, son premier ministre, a promis durant la campagne électorale de ne pas augmenter les taxes durant les deux premières années du règne libéral?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)):** Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit, c'est qu'il ne faut pas augmenter le fardeau de taxation dont souffrent les Canadiens et d'ailleurs, dans le livre rouge, nous étions très clairs: c'est-à-dire qu'ultimement—et c'est une des raisons pour laquelle il faut réduire le déficit—la responsabilité de tout gouvernement est de baisser le niveau de taxation.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot):** Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait réviser l'article de

presse au moment où le premier ministre affirme carrément qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes ni d'impôt lors des deux premières années du règne libéral. Pas le fardeau fiscal, les taxes et les impôts.

Le ministre des Finances ne croit-il pas qu'il agirait d'une façon plus responsable si, au lieu de s'acharner sur les contribuables en taxant les REER, il s'engageait immédiatement dans cette Chambre à réduire les énormes dépenses de fonctionnement fédérales et à faire payer ses amis, les plus riches Canadiens, en éliminant les fuites fiscales dont ils bénéficient?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)):** Monsieur le Président, si le député avait lu le dernier budget, il aurait vu qu'on a éliminé beaucoup d'échappatoires fiscales, c'est-à-dire le gain en capital de 100 000 \$. On a certainement éliminé les échappatoires en ce qui concerne la taxation des corporations. S'il avait lu le budget, il aurait vu que nous avons agi de façon très significative, lors du dernier budget, et nous avons l'intention, dans le prochain budget, d'agir de la même façon.

J'espère que le député, et je l'invite à le faire, va nous donner ses suggestions de façon constructive, lors des séances du Comité des finances.

\* \* \*

● (1425)

[Traduction]

**LES DROITS DES DÉPUTÉS**

**M. Stephen Harper (Calgary—Ouest):** Comme vous le savez, monsieur le Président, le droit à la liberté d'expression constitue l'un des droits les plus anciens et les plus fondamentaux du Parlement; bien plus, nous l'exerçons abondamment au point de tolérer 54 députés qui en font usage principalement dans le but de briser le pays.

D'après les reportages des journaux, le gouvernement a maintenant adopté pour règle que ce droit ne peut pas être exercé par les députés dont les convictions morales et religieuses peuvent entrer en conflit avec la politique du gouvernement.

Le gouvernement peut-il nier catégoriquement ces reportages et assurer à la Chambre que les députés ministériels et tous les députés ont le droit de contester la politique du gouvernement pour des motifs moraux ou religieux à la Chambre aussi bien qu'à l'extérieur, que leurs opinions soient compatibles ou non avec celles du ministre de la Justice?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, à en juger d'après les résolutions que le Parti réformiste a élaborées en préparation de sa prochaine conférence, je pense que le député ferait mieux de s'occuper des affaires de son propre parti plutôt que de celles du gouvernement du Canada.